

DELIBERATION N°2023-03-03-10**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL M14 ET DU BUDGET ASSAINISSEMENT STATION D'EPURATION M49**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 14h30, les membres du Comité Syndical du Sivom du littoral des Maures, dûment convoqués le 24 mars se sont réunis, dans les locaux du Sivom, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Vice-Président du Sivom du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 8**Membres présents :**

Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de la Croix Valmer,
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de la Croix Valmer,
Philippe VANDELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
Catherine HURAUT, Adjointe, Mairie de La Croix Valmer,
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de la Croix Valmer,
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-mer,
Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-mer,

Membre représenté :

-Philippe LEONELLI, Président, Maire Cavalaire-sur-Mer représenté par Catherine WYDOOGHE, Conseillère municipale, Mairie de Cavalaire-sur-mer ;
-René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de la Croix Valmer, représenté par Madame Catherine HAURAUT, Mairie de la Croix Valmer ;
-Philippe BURNER, Conseiller municipal, Cavalaire-sur-Mer, représenté par Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-mer,

A été élu secrétaire de séance : Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de la Croix Valmer,

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le déficit de fonctionnement s'élève en 2022 à 92 637,24 € sur le budget M14 et que le budget de la station d'épuration présente un déficit d'exploitation de 52 852,14 €.

Compte tenu des besoins de crédits en fonctionnement, il est proposé de conserver l'excédent de fonctionnement pour le budget principal M14 et M49 (compte 002 : excédent reporté).

Le Comité Syndical,

Ouï, l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget principal du SIVOM M14		Budget de la station d'épuration M49	
Excédent antérieur reporté :	133 893,76 €	Excédent antérieur reporté :	175 798,35 €
Résultat de l'exercice :	-92 637,24 €	Résultat de l'exercice :	-52 852,14 €
Excédent au 31/12/2022 :	41 256,52 €	Excédent au 31/12/2022 :	122 946,21 €
Le résultat est affecté comme suit :		Le résultat est affecté comme suit au 1064	
Compte 002 : Excédent reporté	41 256,52 €	Compte 002 : Excédent reporté :	122 946,21 €

AR. Prefecture

POUR EXTRAIT CONFORME

0834330104RE20R0003030310-DE

Requ le 13/04/2023
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le, **13 AVR. 2023**

Le Vice-Président,


Bernard JOBE
Maire de La Croix-Valmer